

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 4 novembre 2019

Le lundi 4 novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M. Gérard GACHET, M. Emmanuel MESSAS, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M^{me} Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M^{me} Laurence THOUIN, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M^{me} Ghislaine SALMAT.

Étaient excusés :

M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Marc LUMBROSO.

La délibération 16.2019.155 a fait l'objet de 31 votes, M. MIGUERES n'étant pas encore arrivé.

Le vœu 16.2019.173 a fait l'objet de 30 votes, M^{me} BOULAY-ESPERONNIER et M. MESSAS ayant quitté la séance.

Ordre du jour

➤ **162019153** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **162019154** Adoption du compte rendu de la séance du 16 septembre 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **2019 DCPA 18** "Paris fait Paris" : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, et 2018.
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

➤ **162019155** Adoption du budget primitif 2020
Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

➤ **2019 DU 241** Appel à Projet Urbain Innovants Réinventer Paris 2 – Les dessous de Paris Site de la Gare d'Auteuil (16e) – Désignation du lauréat – Cession – Constitution de servitude – Autorisation d'urbanisme.
Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

➤ **2019 DAE 286** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités
M. Jérémie REDLER rapporteur.

➤ **2019 DEVE 134** Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DEVE 154** Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e) et de stades (13e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DEVE 157** Travaux de restauration de l'Orangerie du Parc de Bagatelle (16e) - Acceptation de mécénat financier
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DPE 14** Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DU 235** Place Charles de Gaulle (8e, 16e, 17e). Convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Etoile.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DFA 98** Pavillon d'Armenonville (16e) – Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon d'Armenonville du 2 septembre 2014
M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

➤ **2019 DFPE 134** Subventions (2 504 690 euros) prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8ème) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2019 DASCO 109** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 euros), subventions d'équipement (80 650 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2019 DASCO 112** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2019 DJS 178** Tennis Félix d'Hérelle (16e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Tennis Club de Paris.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2019 DJS 186** Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2019 DJS 229** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2019 DU 175** Dénominations rue Marceline Desbordes-Valmore et avenue Anne-Eugénie Milleret de Brou (16e).

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **V162019171** Vœu relatif à l'installation d'une plaque à la mémoire de Pierre Mac Orlan

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **V162019172** Vœu relatif à la rénovation de l'école Erlanger

M^{me} Julie BOILLOT rapporteur

- **V162019173** Vœu relatif aux cours d'école Oasis dans le 16^e

M^{me} Julie BOILLOT rapporteur

- **V162019174** Vœu relatif à la publication des diagnostics techniques Amiante réalisés dans les établissements scolaires du 16e arrondissement

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M^{me} GIAZZI propose aux conseillers d'arrondissement de s'asseoir et de débiter la séance, au regard de son ordre du jour relativement dense.

➤ **162019153** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} Hanna SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

➤ **162019154** Adoption du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 16 septembre 2019.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU quelques instants pour évoquer l'un des amis chers de la municipalité récemment décédé.

M. GABORIAU la remercie et indique avoir appris récemment, avec une grande émotion, le décès de Michel PROVOST, qui s'est éteint le jeudi précédent : le monde du sport, et plus particulièrement de l'athlétisme, en a été très touché.

Il rappelle que Michel PROVOST était un homme très efficace et très discret : il restera dans les mémoires des uns et des autres comme ayant été un infatigable serviteur du sport à Paris et plus particulièrement dans le 16^e arrondissement, notamment au Stade Français et aussi à l'Office du Mouvement Sportif du 16^e, pendant trente ou quarante années de générosité et de sourire.

M. GABORIAU rappelle que M. PROVOST a été honoré et récompensé à plusieurs reprises pour son travail exemplaire – Ordre national du mérite, Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, Médaille d'argent de la Ville de Paris, Médaille d'or de la Mairie du 16^e, Médaille d'or du Stade Français – et que le 16^e arrondissement lui doit, entre autres, sa contribution à la création du Marathon de Paris, la création du *Challenge* des jeunes du 16^e, ou encore la création du Pentathlon des Cercles sportifs du 16^e

M. GABORIAU adresse donc un grand merci à Michel PROVOST pour son don, sa générosité, son sourire et tout ce qu'il a apporté avec beaucoup de discrétion pour que l'Office du Mouvement Sportif, du 16^e en particulier, soit ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire, le représentant d'un sport de proximité ouvert à tous et aux jeunes en particulier.

Il remercie Madame le Maire.

M^{me} GIAZZI le remercie et propose d'aborder l'ordre du jour.

➤ **2019 DCPA 18** "Paris fait Paris" : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, et 2018.
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI précise que la délibération DCPA 18 est en réalité une communication ne faisant pas l'objet d'un vote : dans la mesure où cette communication se trouve dans les dossiers remis aux élus, M^{me} GIAZZI propose de ne pas s'attarder dessus.

Dans l'attente de M^{me} BROS-KHOURY, M^{me} GIAZZI propose d'aborder la délibération concernant les kiosquiers.

- **2019 DAE 286** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités

M. Jérémy REDLER rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER la remercie et indique qu'il s'agit d'une délibération très classique, que le Conseil d'arrondissement du 16^e a l'habitude de voter, dont l'objet est d'attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers. Il rappelle en effet que les kiosques parisiens ont été remplacés et que la Mairie attribue donc aux kiosquiers des indemnités compensatoires.

Concernant le 16^e arrondissement, il est proposé aujourd'hui d'attribuer une subvention pour les kiosques du 219 avenue de Versailles, du 77 rue d'Auteuil et du 37 rue Molitor.

Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 286 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162019155** Adoption du budget primitif 2020

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY annonce qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le montant des dotations qui constituent l'état spécial et que le Conseil de Paris envisage d'attribuer en 2020 au 16^e arrondissement.

Elle rappelle que les trois dotations qui composent l'état spécial sont la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement, et annonce qu'en 2020, le total de ces trois dotations s'élève, pour le 16^e arrondissement à 6 091 383 euros, soit une augmentation globale de 3,21 % par rapport à 2019.

Elle indique que la dotation d'investissement, qui est destinée à financer les dépenses en matière de voirie, les dépenses inhérentes aux équipements de proximité qui sont gérés par le Conseil d'arrondissement ou encore les dépenses d'investissement des conseils de quartier, n'a pas été augmentée depuis pratiquement quinze ans, et reste fixée à 395 745 euros. M^{me} BROS-KHOURY ajoute que la Maire du 16^e a décidé d'affecter à cette dotation d'investissement 41 109 euros issus des Fonds du Maire, ce qui permet de porter le montant de cette dernière à 436 854 euros.

En revanche, M^{me} BROS-KHOURY annonce que le montant de la dotation d'animation locale augmente de 63 793 euros, ce qui représente une augmentation assez significative, de + 9,94 % par rapport à 2019. Elle rappelle que cette dotation comprend les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits de fonctionnement des conseils de quartier et ceux destinés aux travaux d'urgence d'entretien des équipements de proximité.

M^{me} BROS-KHOURY précise que s'agissant des crédits d'animation locale, la dotation est identique à celle de 2019 et s'élève à 326 465 euros, concernant la Mairie et le fonctionnement des conseils de quartier, auxquels seront rajoutés 60 000 euros issus des Fonds du Maire, soit un montant total de 386 465 euros.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux travaux urgents dans les équipements de proximité ont été calculés sur la base du montant moyen des dépenses mandatées sur les trois derniers exercices – M^{me} BROS-KHOURY rappelle à ce titre que plus l'on dépense, plus l'on est doté – ce qui permet une augmentation très modeste, voire symbolique, de 3 793 euros pour cette dotation sur l'année 2020.

Quant à la dotation de gestion locale, dont M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'elle est constituée de crédits qui sont destinés au fonctionnement courant des équipements de proximité, elle se chiffre à 4 949 560 euros, soit une augmentation très faible de + 1,74 % par rapport à 2019. De plus, dans la mesure où cette dotation couvre essentiellement des dépenses de fonctionnement et notamment les fluides, M^{me} BROS-KHOURY estime assez logique qu'elle augmente à peu près comme l'inflation, en l'occurrence, un peu plus que cette dernière.

Par ailleurs, M^{me} BROS-KHOURY annonce que les charges locatives des bibliothèques vont augmenter de 11 901 euros - ce sont des dépenses un peu automatiques, liées à l'augmentation des loyers des bibliothèques -, que les crèches vont se trouver dotées de 8 131 euros supplémentaires, du fait de la fourniture de lait bio à ces dernières, soit un petit montant, aux yeux de M^{me} BROS-KHOURY, avec une augmentation des frais de nettoyage fixée à 22 949 euros.

Elle annonce également que le Centre d'animation du Point du Jour aura 30 707 euros supplémentaires, au titre de son contrat de prestation de service qui augmente de 30 707 euros.

Enfin, les espaces verts sont abondés de 5 300 euros, ce qui n'est pas significatif, ce montant étant lié, à l'inscription à l'inventaire des équipements de proximité de nouvelles jardinières et du jardin Dode de la Brunerie. Aussi M^{me} BROS-KHOURY considère-t-elle qu'il ne s'agit pas d'une augmentation à périmètre constant.

Mme BROS-KHOURY ajoute que, dans la mesure où l'état spécial doit être adopté en équilibre réel, le Budget Primitif de l'arrondissement comprend également les recettes qui s'élèvent en fonctionnement à 5 654 529 euros et en investissement à 436 854 euros.

M^{me} BROS-KHOURY indique en avoir terminé avec cette présentation des dotations pour l'année 2020, qu'elle espère claire et, en tout cas, exhaustive, et propose aux conseillers d'arrondissement de voter cet état spécial du budget primitif 2020.

M^{me} GIAZZI souhaite revenir sur ce qu'a dit M^{me} BROS-KHOURY et précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation, loin s'en faut, mais qu'il y a plutôt eu une diminution de ce que la Ville de Paris a octroyé au 16^e arrondissement, et que c'est bien grâce aux Fonds du Maire du 16^e, donc à la location de salles et aux mariages, qu'il a été possible de faire un abondement de ces dotations. M^{me} GIAZZI estime que ce point mérite d'être bien précisé.

Elle donne ensuite la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite faire une remarque pour souligner un sujet que tous connaissent parfaitement, à savoir la faiblesse des dotations d'investissement des arrondissements, à hauteur de 436 000 euros sur un budget annuel des investissements de la Ville de Paris d'1,5 milliard d'euros. Ainsi se mesure l'ampleur de la centralisation parisienne, aux yeux de M. LAURET.

Bien que tous en soient conscients, M. LAURET souhaitait souligner cet élément, puisqu'il croit qu'ils sont un certain nombre à vouloir changer tout cela désormais, dans la prochaine mandature.

Par ailleurs, M. LAURET demande si l'augmentation de 9,94% de la dotation d'animation locale est liée aux derniers éléments communiqués par M^{me} BROS-KHOURY, notamment l'augmentation de 30 000 euros du Centre du Point du jour, ou si ce sont deux éléments différents, et le cas échéant, comment alors s'explique cette augmentation de 9,94%, qui constitue tout de même une augmentation notable, même si la somme globale reste faible.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL remarque que lorsque l'on est vigilant sur les investissements, tout en les augmentant, la Droite trouve que ce n'est jamais assez. En revanche, le Conseil est passé rapidement, même s'il est vrai que la communication inhérente ne donnait pas lieu à un vote, sur le fait que parmi les investissements de la Ville, se trouvait quand même la rénovation du Musée d'art moderne, qui constitue une vraie réussite, et les travaux pour le musée Galliera.

M. WEILL souligne ainsi le fait que le budget de fonctionnement est en augmentation et que des investissements importants ont été faits dans le 16^e arrondissement : il pense qu'il est bien de le souligner et de ne pas laisser entendre que les investissements seraient à la baisse, ce qui n'est pas du tout le cas, pour le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI le remercie : elle s'enquiert d'autres interventions et redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET demande quelles sont les priorités de la municipalité sur les 436 854 euros d'investissements prévus en 2020.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY répond qu'à moins que Madame le Maire ait des éléments complémentaires à annoncer, elle-même n'est pas réellement en mesure d'apporter une réponse à M. LAURET concernant les priorités d'investissements, puisqu'à ce stade, il ne s'agit que de montants.

En revanche, elle peut lui indiquer que beaucoup de travaux sont laissés à la charge du 16^e arrondissement, alors que, d'une certaine manière, la Ville de Paris en est responsable et devrait s'en occuper.

Par ailleurs, M^{me} BROS-KHOURY évoque l'état de certaines des infrastructures du 16^e arrondissement : par exemple, pour être passée en vélo récemment sur la piste cyclable qui se trouve sur la rive droite M^{me} BROS-KHOURY émet l'avis que l'état de celle-ci n'est absolument pas représentatif des investissements significatifs dans le 16^e arrondissement évoqués par M. WEILL, puisque pour le coup, elle est laissée complètement à l'abandon : l'état de cette piste est indigne, aux yeux de M^{me} BROS-KHOURY, alors que la Ville de Paris se gargarise de l'efficacité de son plan « vélo ».

Ainsi, M^{me} BROS-KHOURY pense qu'il faut reconnaître que dans la dotation d'investissement, se trouvent des éléments qui sont mis à la charge de l'arrondissement et qui ne devraient pas s'y trouver, et que les maigres augmentations qui sont allouées couvrent des restes à charges qui sont extrêmement importants et, en fait, bien plus élevés que la dotation. M^{me} BROS-KHOURY confirme donc que, de plus, on demande à la Mairie du 16^e d'abonder ces montants avec les Fonds du Maire, dans les circonstances que connaissent les conseillers d'arrondissement.

Aussi M^{me} BROS-KHOURY affirme-t-elle que le 16^e arrondissement n'est pas très bien traité et que compte tenu des petits travaux urgents à réaliser systématiquement dans les crèches et dans les écoles, les priorités seront assez vite vues au regard des montants qui se trouvent dans les caisses.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI souhaite préciser à l'attention de M. WEILL

Et pour aller dans le sens de son collègue, qu'il ne se passe pas une journée sans qu'elle reçoive un courriel d'un riverain se disant atterré par les trous qui se trouvent sur de la voirie. Or, elle rappelle qu'avec le budget « voirie » de la Mairie du 16^e, il n'est pas possible de tout faire et qu'en une année seules deux rues sont choisies pour être rénovées, sans parler des trottoirs.

M^{me} BALDINI confirme que les budgets n'ont pas augmenté et qu'ils ne sont pas non plus stables, mais qu'ils ont, au contraire, diminué depuis plusieurs années.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN souhaite que soit noté au procès-verbal que M. LAURET vient de découvrir que le budget de la Mairie du 16^e arrondissement était infiniment petit, alors qu'il a voté tous les autres budgets avec la Mairie de Paris. Il se félicite donc de ces revirements successifs.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET, en lui demandant de ne pas rentrer dans un dialogue bilatéral avec M. GOASGUEN.

M. LAURET confirme qu'il ne va pas rentrer dans un tel dialogue que, par ailleurs, M. GOASGUEN aime bien : il précise simplement que son groupe n'a pas voté le dernier budget de la Ville Paris.

M. GOASGUEN maintient que le groupe de M. LAURET l'a voté.

M. LAURET assure que tel n'est pas le cas.

Par ailleurs, bien qu'il comprenne que la municipalité n'ait pas, à ce stade, de priorités, ou de choix d'investissements arrêtés pour l'année 2020, il demande s'il serait possible d'avoir, pour la prochaine séance du Conseil d'arrondissement, un document simple sur une feuille A4, qui permette de voir quels sont les investissements qui sont prévus sur ces 436 854 euros.

M^{me} GIAZZI se dit d'accord et demande à M. GOASGUEN s'il a terminé son intervention.

M. GOASGUEN répond qu'il n'a pas terminé : il souhaite ajouter que l'amnésie peut se soigner.

[Rires]

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'éventuelles interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 162019155 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (3 abstentions)

- **2019 DU 241** Appel à Projet Urbain Innovants Réinventer Paris 2 – Les dessous de Paris Site de la Gare d'Auteuil (16e) – Désignation du lauréat – Cession – Constitution de servitude – Autorisation d'urbanisme.

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY explique que cette délibération concerne le projet dit de la Gare d'Auteuil, dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 – les dessous de Paris ».

Il s'agit d'officialiser le choix du projet retenu et d'autoriser un certain nombre d'actes juridiques permettant le conventionnement avec le lauréat en question, notamment tout ce qui relève des questions de cession, de constitution de servitudes et d'autorisation d'urbanisme

M^{me} BROS-KHOURY rappelle au Conseil que le lauréat de ce projet est le projet dénommé « *Ma petite Cabane* » porté par la Compagnie de Phalsbourg. Certains élus étaient en faveur de l'implantation d'un cinéma proposé par un autre arrondissement en cet endroit qui s'y prête particulièrement bien. Or M^{me} BROS-KHOURY rappelle que l'implantation de ce cinéma n'était juridiquement pas possible, et que le projet présenté par la Compagnie de Phalsbourg s'insérerait très bien dans le quartier, sachant que l'entrepreneur avait eu également l'intelligence de limiter les émergences et de prévoir que ce projet puisse être largement ouvert au public du quartier.

Au-delà de ces éléments, M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'il avait été indiqué aux compétiteurs, à l'époque, qu'il manquait dans ce quartier des équipements culturels, et que la Mairie du 16^e souhaitait qu'il puisse exister l'équivalent, ou ce qui se rapproche le plus d'une bibliothèque municipale. Le lauréat a donc fait une proposition d'avoir un espace qu'il est possible de qualifier de « livresque » consistant à mettre à disposition des livres à lire sur place, et il envisage également un système de

prêt de livres, dont les caractéristiques sont encore à préciser définitivement, notamment sur son caractère gratuit ou non.

Ayant ainsi présenté ce projet qui comprend, par ailleurs, tout ce qui fait mouche aujourd'hui en termes de projets, à savoir l'ouverture, le côté participatif, le jardin urbain, l'énergie positive et d'autres éléments propres, en tout cas, à faire plaisir : elle confirme qu'il faudra surveiller la mise en œuvre effective de tous ces beaux projets.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite également souligner qu'il s'agit d'un projet réellement à destination des enfants et des familles, ce qui est une très bonne nouvelle dans cette partie de l'arrondissement qui manquait de telles structures, sachant que le projet comprend notamment une école de codage, ce qu'il considère comme très positif.

Quant à la bibliothèque, ou en tout cas, l'espace de lecture dont parlait M^{me} BROS-KHOURY, M. WEILL fait remarquer qu'il est destiné à tous les livres concernant la nature et la végétalisation, ce qui est en harmonie avec ce qui a déjà été fait sur cette sorte de coulée verte partant de La Muette, et avec les jardins partagés qui vont se trouver juste à côté, qui vont être attenants à cette structure.

M. WEILL fait donc part de son avis qu'il s'agit d'un très bon projet pour les familles, et pour les enfants.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite rappeler qu'un certain nombre d'élus du 16^e arrondissement avaient participé au jury et que de mémoire, ils avaient tous voté plutôt en faveur du projet de cinéma, à l'exception de Thierry MARTIN. Or il rappelle que le jury était composé de telle sorte que la voix des élus du 16^e arrondissement n'était pas du tout prépondérante. Néanmoins, il entend qu'il a été expliqué que juridiquement – il pense que cela était probablement un peu biaisé – il était difficile de construire ce cinéma.

M. LAURET constate donc que l'on se retrouve aujourd'hui avec ce projet, qui a été choisi, qui n'est pas mauvais par ailleurs, et qui était un projet intéressant : il ne lui semble donc pas pertinent, à ce stade, de bloquer ce projet et d'empêcher sa réalisation. M. LAURET confirme donc que son groupe est favorable au fait de lui permettre de prospérer, à condition que l'on soit très vigilant sur la dévolution des activités commerciales, par rapport aux activités d'animation.

En effet, M. LAURET, rappelle qu'il arrive, avec ce genre de projets, comme la Mairie du 16^e en a eu l'expérience avec la piscine Molitor, qu'un projet soit présenté comme très ouvert sur la Ville et accessible aux familles du quartier et qu'à la fin l'on se retrouve en réalité avec des projets extrêmement fermés.

En l'occurrence, M. LAURET note que les investissements sont extrêmement importants et selon lui, il ne faudrait pas que les recettes nécessaires pour faire tourner l'activité conduisent à réduire les activités culturelles et familiales, qui sont effectivement intéressantes, comprenant non seulement un espace de formation au numérique, mais aussi des ateliers pour enfants dédiés à la cuisine, à la mythologie, au savoir numérique et végétal, et également un café, des espaces communs propices à la lecture, avec une sorte de bibliothèque, qui était le projet initial.

M. LAURET confirme donc que son groupe votera favorablement cette délibération, mais avec la vigilance que tous doivent avoir pour ne pas qu'il existe des dérives une fois que la vente sera effective.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE rappelle qu'il était également présent à ce jury, qui fut l'exemple-type d'une gestion dont beaucoup de Parisiens ne veulent plus. En effet, il se trouvait à ce jury des élus locaux, donc des élus du 16^e arrondissement, au nombre de six ou sept, représentant l'ensemble des composantes politiques et très majoritairement favorables au projet de cinéma. Il rappelle que même si l'adjoint à l'urbanisme avait des idées différentes, il s'agissait malgré tout d'un projet plutôt local. Or aux yeux de

M. AURIACOMBE, si l'on parle de démocratie locale, il faudra réellement mettre en œuvre la démocratie locale et prendre en compte l'avis des élus d'arrondissement : M. AURIACOMBE espère que tel sera le cas dans la prochaine mandature.

M^{me} GIAZZI confirme qu'elle partage complètement l'avis de M. AURIACOMBE. Elle souhaite simplement préciser que le cahier des charges, tel qu'il avait été fait par la Ville, excluait de fait le cinéma, qui a un statut commercial. En effet, dans le cahier des charges de la Ville de Paris, il était stipulé qu'il fallait que le projet comporte un équipement culturel. Or les cinémas, ont, depuis toujours, opté pour le statut commercial, et non pas pour le statut culturel. Elle ajoute que cela ne dépend pas de la Ville de Paris, puisqu'il en est ainsi au niveau national. M^{me} GIAZZI affirme donc qu'il aurait été juridiquement impossible que ce projet de cinéma voit le jour, au regard du cahier des charges tel qu'il avait été fait par la Ville de Paris.

M. AURIACOMBE souligne alors l'incompétence de certaines personnes, dont l'adjoint à l'urbanisme. Il rappelle que trois dossiers ont été présentés au jury. Le premier dossier était en cours de présentation, lorsque l'on s'est rendu compte qu'il n'était pas conforme. Or il apparaît que le deuxième projet, sur lequel les élus ont voté, n'était pas non plus conforme : il s'agit donc d'un mauvais film, selon lui.

M^{me} GIAZZI se dit d'accord avec M. AURIACOMBE et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL confirme avoir lui aussi voté pour le projet de cinéma et entend que techniquement, ce projet n'est pas possible : il estime qu'il serait intéressant d'avoir, en complément des élus, des personnes qui, d'un point de vue technique, soient capables de donner leur avis pour expliquer pourquoi, techniquement, ce projet peut poser des difficultés.

Au-delà de cela, dans la mesure où il constate une volonté partagée de la part des élus d'avoir dans le 16^e, et notamment dans le Sud de l'arrondissement, un cinéma qui soit un ciné-club, M. WEILL propose de garder cette énergie et cette volonté, pour pouvoir, ensemble, lorsqu'une prochaine opportunité se présentera, aller au bout d'un projet qui permettrait, en effet, de rajouter un équipement culturel dans le Sud de l'arrondissement qui, aujourd'hui, en manque.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN souhaite rappeler que les élections municipales n'ont pas lieu demain et qu'il n'est pas utile de faire, à ce stade, des présentations de projets municipaux. Il sait que certains ont beaucoup à se faire pardonner pour l'avenir, mais M. GOASGUEN pense qu'il n'est pas nécessaire d'inonder le Conseil de propositions sur des éléments qui sont déjà décidés. Il trouverait donc bien que l'on ne se trouve pas dès aujourd'hui en pré-campagne électorale.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY souhaite préciser, dans la mesure où il a été question de l'adjoint à l'urbanisme, qu'il s'agissait de l'adjoint à l'urbanisme de la Maire de Paris. Par ailleurs, elle confirme qu'il existe un réel sujet au niveau des jurys, puisqu'après avoir participé à plusieurs jurys de la sorte en tant qu'adjointe à l'urbanisme à la Mairie du 16^e, elle confirme en être sortie à chaque fois très frustrée.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 241 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 134** Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'autoriser la fourniture, sous forme de subventions en nature, de récupérateurs d'eau et d'oyas, pour un montant de 23 500 euros, aux associations assurant la gestion de jardins partagés.

Elle précise que pour le 16^e arrondissement, l'association concernée est Le Jardin de Nour situé dans le jardin Sainte-Périne et qu'elle est évidemment favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 134 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 154** Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e) et de stades (13e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique qu'il est proposé d'autoriser la signature de conventions avec les associations d'insertion socioprofessionnelle qui assurent, depuis de longues années, l'entretien du linéaire de la Petite ceinture, et dont les conventions actuelles arrivent à échéance en février 2020.

M^{me} BALDINI précise que, pour le 16^e arrondissement, il s'agit du tronçon de la Petite ceinture situé entre la Porte d'Auteuil et la Porte de la Muette, et que l'association concernée est l'association Espaces.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 154 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 157** Travaux de restauration de l'Orangerie du Parc de Bagatelle (16e) - Acceptation de mécénat financier

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique qu'en 2017, le bâtiment de l'Orangerie du Parc de Bagatelle présentait des usures importantes. Un programme de restauration a alors été lancé par la Ville, ciblant prioritairement la toiture. Par le biais du Fonds de Paris, la DEVE a bénéficié d'un engagement financier de 70 000 euros de l'association *French Heritage Society*, l'association franco-américaine œuvrant pour la préservation du patrimoine français en France et aux Etats-Unis. Les travaux étant désormais terminés, il est proposé d'approuver ce mécénat et d'autoriser le Fonds pour Paris à solliciter le versement de l'aide financière.

M^{me} BALDINI ajoute être évidemment favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER

M^{me} LECOUTURIER la remercie et souhaite se féliciter que la Ville de Paris découvre les vertus du mécénat privé pour l'entretien du patrimoine. Elle considère qu'il est très positif que cette Fondation *French Heritage Society* investisse de l'argent pour sauver le patrimoine français, en l'occurrence l'Orangerie du Parc de Bagatelle.

M^{me} LECOUTURIER ajoute qu'elle votera évidemment avec grand plaisir cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN souhaite dire, à propos du mécénat financier, que la loi de finances qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale en première lecture, vient de diminuer la possibilité de faire du mécénat financier à cet égard. Il ajoute que, bien entendu, les députés de l'opposition ont pu s'y opposer, mais que la majorité qui soutient le Gouvernement l'a acceptée.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite simplement souligner que la Ville de Paris ne « découvre pas » le mécénat privé. Il rappelle que la réfection des fontaines sur la place de la Concorde, par exemple, a été menée avec du mécénat privé, et que celui-ci est utilisé depuis longtemps par la Ville de Paris. Selon M. WEILL, il n'y a rien de nouveau en la matière.

M^{me} BALDINI pense cependant que cela ne fait pas si longtemps que ça.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 157 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DPE 14** Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il est proposé d'attribuer des subventions en soutien à six associations engagées dans la réduction des déchets, plus particulièrement la restriction de l'utilisation de produits plastiques à usage unique, pour un montant de 70 080 euros.

M^{me} BALDINI précise que ces associations ne sont pas du 16^e arrondissement, mais ont vocation à travailler sur l'ensemble de Paris, y compris dans le 16^e. En outre, comme le savent certainement les conseillers d'arrondissement, elle précise que les premiers produits en plastique concernés sont les pailles.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER annonce qu'elle votera évidemment cette subvention, mais souhaite souligner que si depuis 2014, le taux de recyclage des déchets a augmenté de 16 à 20 %, ce niveau reste nettement en-deçà de ce que fixe la loi, puisque la loi fixe un taux de 45 % de recyclage, et que la Ville de Paris se trouve nettement en-deçà de la moyenne nationale qui est de 39 %, et de la moyenne européenne, qui est de 44 %. Aussi M^{me} BOULAY-ESPERONNIER est-elle d'avis que la Maire de Paris a encore énormément de progrès à faire en la matière.

M^{me} BALDINI ajoute qu'elle doute d'ailleurs que ces subventions soient suffisantes.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'interventions complémentaires et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET pense qu'il s'agit surtout de financer des associations qui œuvrent dans le domaine de la sensibilisation et qui n'ont pas d'effets immédiats sur la réduction des déchets, si ce n'est de façon indirecte. Il explique qu'il trouve très positif que ces associations existent, car elles mènent des initiatives assez remarquables, mais estime que cela reste cependant de l'influence indirecte, avec un effet de long terme.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite préciser que ces associations sont utiles pour sensibiliser les gens, et que cette sensibilisation vient en complément des investissements faits par la Ville, par exemple dans les nouveaux *containers* qui vont être mis en place dans les quartiers, qui permettront, plus facilement que d'empiler au quotidien les produits ménagers dans les locaux-poubelles, d'aller porter les produits qui doivent être recyclés dans les bons *containers*.

M^{me} GIAZZI le remercie et, en l'absence d'interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DPE 14 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DU 235** Place Charles de Gaulle (8^e, 16^e, 17^e). Convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Etoile.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI rappelle qu'en sous-sol de la place de l'Etoile, un tunnel routier permettait, jusqu'en 2014, de relier l'avenue des Champs-Élysées à l'avenue de la Grande Armée. Celui-ci a été mis hors service, semble-t-il pour des questions de sécurité et M^{me} BALDINI annonce qu'à la place, une liaison cyclable, dont M^{me} BALDINI précise qu'elle espère qu'elle sera sécurisée, est sur le point d'être ouverte pour permettre une liaison directe entre l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue de la Grande Armée.

M^{me} BALDINI explique que la Ville de Paris et le Centre national des monuments nationaux, gestionnaire de l'Arc de Triomphe, se sont rapprochés et accordés pour mettre en valeur ces espaces situés sous l'Arc de Triomphe, en définissant un projet d'aménagement de nature à renforcer l'activité patrimoniale et commerciale du site, à proposer de nouveaux usages, et à améliorer les conditions d'accès à ce monument, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

M^{me} BALDINI ajoute que, si les conseillers d'arrondissement le veulent bien, il s'agit de voter favorablement ce projet de délibération qui propose la signature d'une convention de groupement de commandes constitué par la Ville de Paris et le Centre national des monuments nationaux.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions : elle donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY fait remarquer que lorsque l'on est à vélo et que l'on prend la rue de Presbourg, l'on tourne autour de la place, ce qui est sécurisé et beaucoup plus naturel : elle considère donc que la construction de ce tunnel géant constitue une drôle d'idée.

M. LEGENDRE croit savoir que l'objectif était, à l'époque, de désengorger la place de l'Etoile.

M^{me} BROS-KHOURY comprend donc qu'il s'agit aujourd'hui de désengorger la piste cyclable de la rue de Presbourg.

[Rires]

M^{me} BROS-KHOURY précise qu'elle s'interroge simplement sur l'intelligence de ce projet.

M^{me} GIAZZI fait remarquer que cette délibération ne concerne pas que ce projet de piste cyclable, mais également l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur ce projet.

Le projet de délibération 2019 DU 235 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFA 98** Pavillon d'Armenonville (16e) – Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon d'Armenonville du 2 septembre 2014

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique qu'en vertu d'une convention d'occupation du domaine public–concession de travaux débutée le 2 septembre 2014, la Ville de Paris a confié à la Société des Pavillons Parisiens la rénovation et l'exploitation du Pavillon d'Armenonville : les travaux ont été finalisés en octobre 2018, mais les surcoûts de ces travaux ayant été importants, le concessionnaire a sollicité une prolongation d'un an et cinq mois pour lui permettre d'amortir les dépenses supplémentaires.

M^{me} BALDINI indique qu'il est donc prévu d'autoriser la signature d'un avenant en ce sens, et remercie les conseillers d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions : elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET croit se souvenir qu'en 2014, un *lobbying* intense avait été mené de la part des différents exploitants du Pavillon d'Armenonville, comme de ceux du Pavillon Dauphine à l'époque, pour essayer d'obtenir ou de garder les concessions dont ils bénéficiaient de longue date.

Or il trouve étonnant de se retrouver aujourd'hui avec une demande de 500 000 euros de réduction de la part de La SAS Butard Enescot qui avait prévu un investissement de 3 150 000 euros au regard de l'intensité du *lobbying* qu'ils avaient fait à l'époque pour essayer d'obtenir ce lieu.

M. LAURET constate que cela se résout avec une prolongation de la durée de la concession d'un an et cinq mois, ce qui n'a rien de dramatique, mais il trouve quand même que ce procédé n'est pas très élégant, ce qui lui laisse penser qu'à un certain moment, la sincérité des dossiers n'est pas forcément extraordinaire.

M^{me} GIAZZI, en l'absence de questions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DFA 98 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 134** Subventions (2 504 690 euros) prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique que, dans le domaine de la Petite enfance, elle propose de voter une subvention de 2 504 690 euros au profit de la Fondation Léopold Bellan, qui a huit établissements à Paris, dont deux dans le 16^e arrondissement.

Elle précise que la subvention pour le 16^e s'élèverait à 384 100 euros pour la crèche située rue François Millet, et 368 818 euros pour la crèche située rue Claude Lorrain, sachant que ces deux crèches totalisent une capacité d'accueil d'une centaine d'enfants à temps complet.

M^{me} BOELLE remercie les conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DFPE 134 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 109** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 euros), subventions d'équipement (80 650 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique qu'il s'agit de voter une dotation complémentaire de fonctionnement et d'équipement – M^{me} BRASSEUR précise que pour le 16^e, il s'agit d'une dotation de fonctionnement – équivalent à la somme de 49 556 euros pour permettre au collège Jean de La Fontaine d'emmener ses élèves en transport en commun sur les lieux de leurs rencontres sportives.

Elle remercie les conseillers d'arrondissement de donner un avis favorable à cette subvention de la Ville aux collèges publics parisiens.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise qu'il siège au Conseil d'administration du Lycée La Fontaine au nom de la Ville et qu'il s'agit, en réalité, d'une difficulté particulière qui existait. En effet, du fait des travaux à la piscine, l'établissement était obligé d'organiser des bus scolaires, qui n'avaient pas été pris en compte dans le budget qui avait été prévu : ce budget a donc dû être ponctionné par ailleurs. M. WEILL ajoute être intervenu auprès de l'adjoint aux Sports de la Ville de Paris, de façon à ce que l'on trouve une solution et il se réjouit donc qu'une solution ait été trouvée.

M^{me} BRASSEUR fait remarquer qu'il s'agit d'une somme de 8 000 euros, ce qui n'est pas énorme, mais que cela permet de louer des autocars pour emmener les élèves au stade.

M. WEILL ajoute que cela règle le problème.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASCO 109 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 112** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise qu'il s'agit du « ressort des écoles publiques », un nom qu'elle trouve un peu curieux, et que cette délibération concerne ce qui est appelé la « sectorisation scolaire » : elle précise que ce projet de délibération est extrêmement partiel, puisque normalement, en France, aucun changement de sectorisation n'est effectué à la veille d'élections municipales.

M^{me} BRASSEUR explique qu'il s'agit simplement d'un ajustement, dû au fait que l'école de la rue Gros est devenue complètement polyvalente. En effet, alors qu'elle était une école maternelle, y ont été ajoutées, année après année, les cinq classes de l'école élémentaires, ce qui va permettre de dégager un effectif en surnombre de l'école de la rue La Fontaine, ce qui nécessite un petit changement de rue et d'affectation des élèves.

M^{me} BRASSEUR confirme qu'il s'agit donc juste d'un petit ajustement partiel dans ce quartier de l'arrondissement appelé le sud du quartier de Passy, et elle demande aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET demande si cette délibération prévoit également un travail sur le périmètre de Murat, compte tenu de la répartition des classes de Murat, ou s'il s'agit d'un élément qu'il faudrait justement demander à ajouter.

M^{me} BRASSEUR pense que pour le moment, il faut laisser vivre Murat pendant cette année scolaire, et voir, avec la Ville de Paris, ce qu'il est possible de proposer pour essayer d'améliorer, ne serait-ce que la vie des élèves – elle précise qu'elle ne parle pas des bâtiments –, sachant que de toute façon, la nouvelle sectorisation de l'ensemble du 16^e arrondissement aura lieu pour l'année 2020 : elle ne peut pas avoir lieu pour la rentrée de septembre de cette année. M^{me} BRASSEUR indique d'ailleurs que cette sectorisation commence à être étudiée en sous-main par la DASCO, et en particulier le service de la prévision scolaire, avec lequel elle précise être souvent en relation. En revanche, M^{me} BRASSEUR confirme que, pour le moment, il s'agit uniquement d'un petit ajustement visant à permettre à l'école Gros d'ouvrir sa dernière classe de CM2, et de dégrossir les effectifs en surnombre de l'école de la rue La Fontaine.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions complémentaires, ou d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASCO 112 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 178** Tennis Félix d'Hérelle (16e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Tennis Club de Paris.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que cette délibération concerne le centre de tennis Félix d'Hérelle, et plus précisément la convention d'occupation du domaine public avec l'association Tennis Club de Paris. En effet, elle précise que cette concession du TCP arrivera à échéance au 31 décembre 2019, et qu'une consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel public à candidatures en vue d'une convention d'occupation et d'exploitation : dix candidats ont retiré un dossier mais seul le TCP, donc le précédent occupant, présent sur ce site depuis 1937, a maintenu une offre.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il est donc proposé d'approuver une nouvelle convention pour dix ans avec ce club.

Elle ajoute que la Mairie du 16^e travaille très bien avec le TCP, depuis environ deux ans, et que la Caisse des écoles du 16^e a noué un partenariat qui permet au TCP d'offrir gracieusement aux enfants des écoles publiques de l'arrondissement des cours de tennis, et même d'offrir à trois enfants méritants des initiations à l'année.

M^{me} BADAT-KARAM en conclut qu'il s'agit d'une bonne nouvelle et elle propose aux conseillers d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert ensuite d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DJS 178 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 186** Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette délibération concerne une convention entre les caisses des écoles et la Ville, en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Elle précise qu'afin d'assurer la restauration des enfants et des adolescents inscrits aux stages sportifs municipaux durant les vacances scolaires, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec chacune des caisses des écoles.

Elle précise que ces stages sont payants, et comprennent le repas et le goûter, qui coûtera 8,32 euros dans un centre de loisirs, 7,69 euros dans un espace-nature, et 5,53 euros s'il prend la forme d'un pique-nique.

M^{me} BADAT-KARAM indique ne pas avoir d'observations particulières à formuler et propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert ensuite d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DJS 186 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 229** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM précise que cette délibération, qui est récurrente, puisque le Conseil la vote chaque année, concerne la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2020.

Elle rappelle que Paris Jeunes Vacances est un dispositif d'aide au départ en vacances pour les jeunes Parisiens, grâce à la remise d'un ou de chèques-vacances d'une valeur unitaire de 100 euros, selon la situation sociale de chacun.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il est proposé dans cette délibération d'autoriser à poursuivre pour 2020 la mise en œuvre de ce dispositif et à verser les aides financières aux bénéficiaires : elle ajoute qu'il est proposé pour le 16^e, une somme de 8 100 euros, soit 81 chèques de 100 euros.

Elle indique que cette délibération appelle de sa part plusieurs observations : elle précise qu'à ses yeux ce dispositif, qu'elle pratique depuis trois ans, est complètement inopérant. En effet, 100 euros ou très rarement 200 euros, lui semblent déjà très peu, compte tenu des montants que les étudiants ou que les jeunes, en tout cas, dépensent. Par ailleurs, elle fait remarquer que l'enveloppe n'est jamais consommée car ce dispositif est très peu connu : M^{me} BADAT-KARAM estime donc que la Ville gagnerait à travailler sur la communication autour de ce dispositif. Enfin, elle considère que ce dispositif est bien trop réducteur, dans la mesure où les voyages, s'ils ont un aspect sportif ou humanitaire, sont « retoqués » : elle trouve cela aberrant et précise recevoir chaque semaine, en tant qu'adjointe au Maire en charge de la Jeunesse, des demandes de jeunes qui lui demandent de les financer ou de participer au financement de leurs voyages humanitaires ou de leur raids sportifs et qu'elle est obligée de leur dire que ce dispositif Paris Jeunes Vacances est le seul qu'ils ont à leur disposition et qu'ils n'y sont pas éligibles.

Selon Mme BADAT-KARAM, la Ville gagnerait à toiletter ce dispositif et à mettre en œuvre un autre système bien plus large et intégrant des critères beaucoup plus opérants.

Elle précise que la Mairie du 16^e va proposer de voter favorablement cette délibération pour récupérer cette somme qui lui permettra d'attribuer quelques dossiers, mais elle confirme que l'enveloppe n'est

pas consommée : M^{me} BADAT-KARAM précise que M. WEILL, qui participe à cette Commission, le sait bien, et elle ajoute que ce n'est pas la première fois qu'ils soulignent cette problématique.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL observe qu'il existe effectivement une difficulté, puisqu'il s'agit d'encourager l'autonomie, et que donc, ce qui est fait en groupe ne peut pas bénéficier de cette aide. Par ailleurs, il estime qu'il existe un vrai problème de connaissance de ce dispositif. Or puisque l'arrondissement a deux journaux de communication, M. WEILL pense qu'il existerait largement la possibilité de le faire mieux connaître dans l'arrondissement par ce biais.

M^{me} BADAT-KARAM confirme que cela a déjà été fait, et que la Mairie communique déjà dans les journaux à ce sujet. Toutefois, selon elle, au-delà d'être peu connu, ce qui est un fait, M^{me} BADAT-KARAM, estime que ce dispositif n'est absolument pas attractif, vraiment réducteur, et qu'il mérite réellement d'être toiletté.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER confirme que la Mairie du 16^e arrondissement peut faire de la publicité autour de ce dispositif, mais elle estime qu'il revient aussi à la Mairie de Paris de le faire. Elle rappelle que cela avait déjà été évoqué un an auparavant et elle constate que ce dispositif est toujours aussi peu connu, notamment dans les lycées et dans les universités. M^{me} BOULAY-ESPERONNIER indique que la municipalité aimerait donc tout de même que la Ville de Paris fasse un effort pour faire connaître ce dispositif.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert ensuite d'éventuelles questions complémentaires, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DJS 229 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DU 175** Dénominations rue Marceline Desbordes-Valmore et avenue Anne-Eugénie Milleret de Brou (16^e).

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. MARTIN pour la présentation de cette délibération.

M. MARTIN indique qu'afin de renforcer l'hommage à Marceline Desbordes-Valmore et à Anne-Eugénie Milleret de Brou, il est aujourd'hui proposé au Conseil d'arrondissement de remplacer la dénomination actuelle « rue Desbordes-Valmore » par la dénomination « rue Marceline Desbordes-Valmore » et la dénomination actuelle « avenue Milleret de Brou » par la dénomination « avenue Anne-Eugénie Milleret de Brou », à Paris 16^e.

M. MARTIN rappelle que Madame Desbordes-Valmore était comédienne et poète et que, bien entendu, Madame Milleret de Brou, qui était une Sœur et Mère, est la fondatrice de la Congrégation des religieuses de l'Assomption.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 175 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Vœux

- **V162019171** Vœu relatif à l'installation d'une plaque à la mémoire de Pierre Mac Orlan

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. MARTIN pour la présentation de ce vœu.

M. MARTIN annonce qu'il ne reprend pas la lecture de tous les attendus. Il explique que considérant que Pierre Mac Orlan avait décidé de quitter Montmartre en 1913 pour le 10, rue du Ranelagh, et que cette nouvelle adresse, plus calme lui a permis de travailler sur sa création en toute sérénité ; considérant qu'il y vécut de 1913 à 1927 ; considérant que la présence de Pierre Mac Orlan attira le tout-Paris dans le quartier du Ranelagh et notamment Louis Aragon, André Malraux, Jean Giono et Guillaume Apollinaire ; considérant que Guillaume Apollinaire décrivit son appartement du 10, rue du Ranelagh dans le poème *Souvenir d'Auteuil* in *Le Flâneur des deux Rives* ; considérant que Picasso peignit Mac Orlan dans l'appartement du 10, rue du Ranelagh ; considérant que Pierre Mac Orlan se maria à la Mairie du 16^e arrondissement le 8 avril 1913 ; considérant l'apport artistique pluridisciplinaire majeur de l'œuvre de Mac Orlan au patrimoine français notamment dans les domaines de la littérature, de la chanson et du cinéma,

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu :

- Qu'une plaque commémorative soit déposée sur la façade de l'immeuble se trouvant au 10 rue du Ranelagh dans le 16^e arrondissement de Paris ;
- Qu'une cérémonie en son honneur soit organisée par la Ville de Paris.

M. MARTIN remercie les conseillers d'arrondissement de bien vouloir en délibérer.

M. GOASGUEN fait remarquer que si toutes ces informations doivent être mentionnées sur la plaque, celle-ci devra être d'une certaine taille !

[Rires]

M^{me} GIAZZI, en l'absence de demandes d'interventions, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur ce vœu.

Le vœu 162019171 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162019172** Vœu relatif à la rénovation de l'école Erlanger, déposé par les élus du groupe 100% Paris

M^{me} Julie BOILLOT rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOILLOT pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BOILLOT rappelle que pendant des années, la Mairie du 16^e arrondissement a demandé une rénovation de l'école Erlanger, qui nécessitait des travaux très conséquents, et qu'en 2018, la Mairie de Paris a enfin accepté la rénovation de cette école. Les élus du 16^e s'en sont réjouis mais ont eu un cadeau-surprise : en effet, la rénovation a eu un prix pour les enfants du 16^e, puisque non seulement l'école fut restructurée, mais l'on monta trois immeubles autour de celle-ci, des immeubles en F+8, donc d'une hauteur de 31 mètres. Or M^{me} BOILLOT fait remarquer que la rue Erlanger étant une rue relativement étroite, cette hauteur d'immeuble est difficilement acceptable, notamment pour les riverains.

M^{me} BOILLOT explique qu'ont été prévus, dans ces immeubles, des logements, des commerces, et un foyer, et que pour des raisons de sécurité, l'école, surplombée par ces bâtiments, demande l'installation d'un filet : pour cette raison, les riverains ont appelé cette nouvelle école « l'école-prison ».

M^{me} BOILLOT rappelle qu'une école avec un filet existe déjà dans le 19^e arrondissement, et que la Mairie de Paris s'est dit qu'il était bien de penser à la restructuration de cette dernière. Pourtant, cette école Erlanger située dans le 16^e arrondissement sera rénovée de cette façon, en recouvrant d'un

filet, pour la protéger, la cour de récréation, dont la taille est également considérablement réduite, alors que l'école devient une école polyvalente et que ses capacités sont donc augmentées.

Ainsi, M^{me} BOILLOT souligne le fait que l'on se retrouve avec un projet qui est un paradoxe :

- alors qu'au cours de l'été 2019, Paris a connu des épisodes, non pas de canicule mais d'intense chaleur, puisqu'intramuros, la température a atteint 42,6 °C ;
- alors que Paris a été testée scientifiquement et identifiée comme une des villes les plus chaudes du monde, faute d'espaces boisés et d'îlots de fraîcheur ;
- alors qu'un certain consensus s'est fait notamment au Conseil de Paris, puisqu'il a voté à l'unanimité en 2017 le plan Energie -Climat, à l'intérieur duquel se trouve un certain nombre d'actions, dont notamment la recherche de mise en place d'actions innovantes pour gérer les îlots de fraîcheurs, et que parmi ces actions innovantes, se trouve notamment l'école Oasis, un projet consistant en la débétonnisation des cours, sachant que dans Paris, il se trouve 70 hectares qui sont occupés par des cours d'écoles réparties équitablement sur tout le territoire et qui pourraient, à ce titre-là, avoir un vrai bénéfice pour la température globale de la ville.

M^{me} BOILLOT indique que, malgré tout cela, la Ville de Paris a décidé de maintenir un projet de rénovation en hyperdensité et de réduire considérablement les zones de végétalisation sur l'école Erlanger. Selon elle, ce n'est pas acceptable et avec ces nouvelles données qu'ont vécues les Parisiens cet été, et pour le bien-être des enfants du 16^e, il est impératif, aux yeux de M^{me} BOILLOT, qu'Anne HIDALGO, qui se fait le chantre de l'écologie partout dans Paris et dans le monde, sauf dans le 16^e, puisse tout simplement revenir à la raison, comme elle l'a fait dans d'autres arrondissements de Paris, notamment à Ménilmontant, où elle a accepté de revenir sur le projet assez fou de construire sur une parcelle verte : selon M^{me} BOILLOT, il n'y a pas de raison que le 16^e arrondissement pâtisse de ses positions dogmatiques.

En conséquence, M^{me} BOILLOT annonce que les élus de 100% Paris 16 invitent la Maire de Paris à revenir sur ce projet Erlanger, en réfléchissant tout simplement, avec un paradigme qui est celui de la condition écologique, de l'aménagement durable, et du bien-être des enfants du 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN indique avoir été attentif à cette affaire d'Erlanger, que tous connaissent bien depuis plusieurs années, et annonce qu'il votera ce vœu, tout en mettant en garde les élus quant au fait que ce vœu a une signification qui peut être diamétralement opposée à ce qu'ils souhaitent.

En effet, M. GOASGUEN annonce être totalement opposé au plan Erlanger : selon lui, et pour tout enseignant, ce plan est inepte, scandaleux, et inadmissible et M. GOASGUEN ne souhaite pas donner à M^{me} HIDALGO la possibilité de dire qu'elle va rendre acceptable ce projet qui est inepte et contraire à tout ce que l'on sait à l'Education nationale. En effet, M. GOASGUEN imagine que certains diront peut-être que le fait d'entendre des petits oiseaux va désormais permettre à l'école Erlanger d'être vivable.

M. GOASGUEN confirme qu'il votera ce vœu, tout en constatant la multiplication des vœux consistant à dire que l'on va arranger Erlanger comme ceci ou comme cela, alors que ce n'est pas possible, tout simplement parce que le système qui a été mis en place à Erlanger n'est pas arrangeable, sauf si M^{me} HIDALGO décidait – il précise que les électeurs décideront peut-être pour elle – que ce plan, que l'on n'aurait même pas osé mettre en œuvre sous la III^e République, doit être remis en cause.

M. GOASGUEN confirme donc qu'il votera ce vœu, tout en mettant en garde les élus sur le fait que cet argument, qui est justifié, peut avoir une signification diamétralement opposée à ce qu'ils souhaitent : il ajoute qu'il fera semblant de ne pas le voir, et votera quand même ce vœu.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL constate donc une fois de plus que lorsqu'il s'agit de construire des logements sociaux, la Droite trouve tous les moyens d'émettre des critiques...

[Réactions parmi les élus]

M. WEILL propose de parler de végétalisation, puisque les élus de la majorité souhaitent parler de végétalisation.

Dans ce cas, M. WEILL, souhaiterait entendre les élus de la majorité parler de la végétalisation du toit sur Sainte Périne, qu'ils ont obtenu avec l'APH-HP, qui est située juste à côté, du collège Delacroix, et de tout ce que la Ville a fait dans l'arrondissement. M. WEILL assure qu'il est faux de dire que la Ville ne fait rien pour la végétalisation dans le 16^e arrondissement. Il invite d'ailleurs les élus à demander à M^{me} BALDINI ce qui va être fait rue du Buis, et à demander aux élus en charge de ces dossiers de leur expliquer tout ce qui est fait pour la végétalisation dans le 16^e arrondissement.

En revanche, M. WEILL lorsqu'il entend dire que, parce qu'ils ne veulent pas de logements sociaux à l'école Erlanger, il faudrait qu'il y ait des arbres autour – il précise que tous souhaitent qu'il existe le plus d'arbres possible, mais qu'il n'est pas possible de planter des arbres sous les bâtiments – il pense qu'une fois de plus, il s'agit d'une façon de remettre en cause un dossier qui permettra de construire des logements sociaux dans le 16^e arrondissement.

Quant aux cours Oasis, M. WEILL se dit tout à fait d'accord avec M^{me} BOILLOT.

M^{me} GIAZZI précise qu'il s'agit de l'objet de la délibération suivante.

M. WEILL entend bien mais fait remarquer que cet élément a été évoqué dans les explications. Or M. WEILL se permet de faire remarquer, concernant les cours Oasis, que si en effet il existe un projet de cours Oasis pour l'école Erlanger, la raison pour laquelle il n'existe pas plus de projets de cours Oasis dans le 16^e arrondissement, est que lors des deux réunions qui se sont tenues avec toutes les mairies d'arrondissement, à l'Hôtel de Ville, sur les cours Oasis, le seul arrondissement qui n'était pas présent était le 16^e arrondissement. Pourtant, M. WEILL rappelle qu'un courrier avait été envoyé à la Maire à ce sujet : deux réunions se sont tenues, au mois de janvier, et au mois de juin, et le seul arrondissement qui n'était pas présent pour parler des cours Oasis était le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI explique que la raison pour laquelle ils ne se sont pas rendus à ces réunions est tout simplement qu'aucun projet de cours Oasis ne concernait le 16^e arrondissement : elle ajoute avoir même écrit un courrier à M^{me} HIDALGO pour lui demander pourquoi le 16^e arrondissement n'était-il pas concerné. Or, M^{me} GIAZZI confirme que les élus du 16^e ne vont pas se rendre à des réunions de la Ville où l'on ne parle pas du 16^e.

M. WEILL répond qu'il s'agissait justement, lors de ces réunions, de déterminer les arrondissements où seraient construites des cours Oasis : or le 16^e arrondissement était absent.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle qu'ils se sont mobilisés il y a un an sur ce projet, avant même que le permis de construire ait été déposé, au moment où ce projet pouvait encore être modifié, et que tous ont reçu une réponse de mépris, alors même qu'indépendamment de la question des logements sociaux, la densité de ce programme est trop importante.

Or les architectes ont essayé de trouver une solution, manifestement, avec un parti pris architectural de construire des logements au-dessus de l'école, ce qu'il trouve, lui aussi, parfaitement incongru : M. LAURET estime que si cela a été fait plusieurs fois à Paris, il faut absolument arrêter de construire des logements au-dessus des écoles.

En l'occurrence, il estime qu'il faut effectivement que ce projet soit revu, et il espère que la prochaine majorité pourra y mettre fin, indépendamment du fait que Paris Habitat a déjà engagé l'ensemble des procédures. En effet, il existe des recours, selon M. LAURET. Or, à ses yeux, c'est bien cette absence de volonté de se revoir qui pose problème : il rappelle que des réunions ont eu lieu à ce sujet, y compris à la Mairie du 16^e arrondissement, et il rapporte qu'on lui a dit que la Mairie du 16^e était d'accord avec le dernier projet revu.

M^{me} GIAZZI dément et rappelle que les élus de la majorité du 16^e ont voté contre ce projet.

M. LAURET entend bien que les élus ont voté contre ce projet, mais il croit savoir que des incertitudes et des ambiguïtés sont apparues de part et d'autre, lors de la concertation.

Quoi qu'il en soit, M. LAURET confirme qu'il faut clairement revoir ce projet, indépendamment des positions idéologiques des uns et des autres, puisque la densité du programme et le parti pris architectural font que le résultat n'est pas acceptable et parfaitement contradictoire avec la politique de la Ville sur la végétalisation des écoles et des cours d'école.

De ce point de vue-là, M. LAURET annonce que son groupe déposera aussi un vœu en Conseil de Paris, et qu'il votera également le vœu que vient de présenter M^{me} BOILLOT : il espère que tout le 16^e arrondissement sera unanime pour redire aujourd'hui, quelques mois avant les élections – ce qui a le mérite potentiellement de faire hésiter la municipalité – que ce projet doit être absolument revu et dédensifié.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN indique que cette intervention lui fait penser à l'histoire d'un Roi de France, sacré à Reims, à qui l'évêque avait dit : « *Brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé* ». Il ajoute que ses souvenirs sont précis et que l'école Erlanger a bien été faite par la Mairie de Paris et que cette construction a été apportée par M. BROSSAT, qui était alors l'adjoint de la Maire de Paris.

M. GOASGUEN confirme avoir toujours été contre ce projet et non pas pour des raisons de logements sociaux. Il rappelle avoir fait sa carrière au sein de l'Education nationale, et qu'en tant qu'Inspecteur général de l'Education nationale et Recteur d'académie, il ne peut même pas admettre l'idée que l'on construise des bâtiments sociaux au-dessus d'une école, pour protéger ensuite celle-ci des jets de Coca-Cola ou des pelures d'oignons jetées sur les élèves qui se trouvent en-dessous : aux yeux de M GOASGUEN, cela est inepte !

Sachant qu'a été réalisé dans le 19^e arrondissement un projet ressemblant à celui-ci, M. GOASGUEN est d'avis que ce n'est pas parce qu'on a fait une bêtise dans le 19^e arrondissement que l'on est obligé de la reproduire dans le 16^e arrondissement.

Ainsi, M. GOASGUEN annonce-t-il qu'il souhaite manifester totalement son opposition à ce projet et qu'il fera la même intervention au Conseil de Paris.

M. GOASGUEN comprend que, par ces vœux, qui sont bien pensés, M. LAURET et son groupe vont essayer d'atténuer les dégâts qu'ils ont largement contribué à créer, ce qui est méritoire, mais qui peut aussi servir de prétexte à Mme HIDALGO et M. BROSSAT, qui pourraient ainsi dire qu'ils vont apporter quelques aménagements pour rendre « vivable » cette école Erlanger, dont M. GOASGUEN maintient qu'elle est inepte, école qui sera ensuite montrée, dans le monde entier, en exemple de ce que l'Education nationale est capable de faire. M. GOASGUEN pense qu'avec ces vœux, les élus vont donner à la Mairie de Paris l'argument pour faire quelques replâtrages qui ne changeront rien : le système mis en œuvre dans cette école, et non pas le système des logements sociaux, sera toujours aussi idiot.

M. GOASGUEN affirme que l'on ne peut pas faire n'importe quoi dans une école et, par conséquent, il espère que M. LAURET sera clair lorsqu'il présentera son vœu en Conseil de Paris : en cas de changement de majorité aux prochaines élections – M. GOASGUEN pense qu'elle changera, reste à voir dans quel sens – il confirme qu'il faudra remettre en question les plans-mêmes d'Erlanger, immeubles sociaux compris.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY

M^{me} BROS-KHOURY souhaite aller dans le même sens que son collègue et citer un autre proverbe disant qu'« *il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre* ».

Elle confirme que, lors des très nombreuses réunions s'étant tenues autour de ce dossier, les élus ont eu beau s'époumoner auprès de Paris Habitat et de la Mairie de Paris pour dire que ce projet était absurde, malvenu et inepte, à l'arrivée, il leur a été répondu : « *merci beaucoup, on s'en reparlera* ».

M^{me} BROS-KHOURY rappelle d'ailleurs qu'il était assez frappant de voir que dans toutes ces réunions, ne se trouvaient que les services qui relevaient de M. BROSSAT, alors que les services s'occupant des enfants étaient systématiquement absents et n'avaient finalement pas voix au

chapitre, sur un projet dont il apparaît qu'il est tiré par la volonté de créer des logements sociaux, et non pas par la volonté de s'occuper des enfants.

Par ailleurs, Mme BROS-KHOURY estime qu'il ne s'agit pas d'un sujet partisan et en veut pour preuve le fait que dans le 19^e arrondissement, ceux qui luttent contre les « écoles-prisons » sont des élus, notamment de la France insoumise, dont elle ne pense pas qu'ils soient des élus de Droite. A ses yeux, il ne s'agit pas d'un sujet partisan mais d'un sujet pour les enfants, qui sont concernés en premier lieu. Ainsi, M^{me} BROS-KHOURY pense qu'il faut tenter de sortir des postures, pour reconnaître, avant toute chose, la difficulté de ce projet pour les enfants du 16^e arrondissement : ce projet ne convient pas et, en l'état, il doit être abandonné.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND la remercie et rappelle à propos de ce quartier que l'on a parlé du projet « *Ma Petite Cabane* », et qu'il y a également eu des projets de logements sociaux. Or M. ALPHAND estime qu'aujourd'hui, le quartier d'Auteuil est acculé.

Selon lui, il n'est pas possible de laisser dire, comme l'a prétendu M. LAURET, que la position de la Mairie du 16^e arrondissement sur le projet Erlanger aurait pu être ambiguë : il rappelle qu'avec M^{me} BROS-KHOURY et M^{me} BRASSEUR, ils ont participé à de nombreuses réunions : ils ont défendu des positions qui étaient très claires et limpides, mais ils n'ont jamais été entendus.

Aux yeux de M. ALPHAND, l'ambiguïté est formidable sur ce projet Erlanger, car à l'origine, comme tout le monde le sait, il s'agissait d'une école en piètre état : tel est la genèse de ce dossier. Puis, progressivement, est venu se greffer sur ce chantier un projet de logements, qui ne se trouvait pas dans le *package* initial. Puis, M. ALPHAND rappelle que les élus du 16^e arrondissement se sont rendus compte que progressivement, petit à petit, ce projet de logements prenait le pas sur les Affaires scolaires, à tel point que les agents, les fonctionnaires de la Ville de Paris relevant de la DASCO en étaient même gênés lors des réunions : ils étaient gênés parce qu'ils n'avaient même plus voix au chapitre. Ils n'osaient plus parler, car la question des logements avait pris le dessus sur ce projet. M. ALPHAND pense qu'il faut quand même dire la vérité, en disant qu'effectivement, le quartier d'Auteuil est abîmé et qu'il mérite d'être défendu.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'autres interventions : elle redonne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite répondre sur la question de la stratégie. Aujourd'hui, à quelques mois des élections municipales, il est bien que les élus du 16^e arrondissement montrent leur opposition commune à ce projet. Cependant, lorsqu'ils prennent une position d'opposition frontale, comme l'a fait M. GOASGUEN sur de nombreux sujets depuis qu'il est élu dans cet arrondissement, M. LAURET se demande quel est le résultat. Le résultat, selon lui, c'est qu'en face, il se trouve une Mairie de Paris, qui est une mairie de Gauche, qui répond qu'elle a bien compris et que M. GOASGUEN et les élus de la majorité du 16^e sont contre le logement social. Ceux-ci se trouvent ainsi caricaturés systématiquement, et la Mairie de Paris explique qu'elle n'écoute pas les élus du 16^e, puisqu'ils sont contre et ne veulent pas de logement social. En conséquence, selon M. LAURET, ils n'arrivent pas à faire avancer les sujets ou les négociations de façon efficace. Effectivement, cela est lisible vis-à-vis des associations de riverains et autres, car la position de M. GOASGUEN et des élus de la majorité est simple, mais M. LAURET estime que cette simplicité n'a pas forcément servi le 16^e arrondissement ces dix dernières années : telle est la raison pour laquelle il soutient le vœu de M^{me} BOILLOT et telle est la raison pour laquelle se trouve dans cette même logique, disant qu'il faut plus de finesse dans l'approche, même si en l'occurrence, il confirme qu'il faudra revoir ce sujet.

M^{me} GIAZZI souhaite, à ce stade, rappeler à ceux qui ont prétendu que la Mairie du 16^e n'a pas exprimé une opposition ferme et farouche à ce projet, que la municipalité, lorsqu'elle a donné un avis défavorable au permis de construire, a écrit à la Mairie de Paris en lui demandant de revoir le dossier de A à Z pour les éléments rappelés par M. ALPHAND. Or malheureusement la Maire de Paris ne lui a même pas répondu. M^{me} GIAZZI rappelle qu'elle lui avait écrit pour dire que les élus étaient d'accord pour en discuter, mais qu'en revanche, il fallait remettre à plat le projet : elle n'a même pas obtenu de réponse.

Elle redonne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN indique que le problème n'est pas de refuser les vœux. Il essaye de comprendre que M. LAURET a le meilleur esprit qui soit, même si ce que vient de dire ce dernier lui fait penser que son esprit n'est pas si bon que cela. En effet, si le fait de défendre des élèves et de défendre une école, apparaît à M. LAURET comme un point mineur, et si M. LAURET considère que l'on n'a pas le droit de dire que l'on est contre le fait d'avoir envisagé un seul instant que désormais, une école serait couverte par des gens qui pourraient jeter leurs pelures sur la tête des élèves, si cela paraît dérisoire à M. LAURET, dans ces conditions, M. GOASGUEN estime que M. LAURET se prépare à dire « oui » à tout. Si M. GOASGUEN sait que M. LAURET a une amnésie, il l'invite alors à être amnésique totalement. En effet, il rappelle que M. LAURET a soutenu cette affaire, au départ, avec la Mairie de Paris : les élus de la majorité ne lui en veulent pas et lui pardonnent. Toutefois, de la même manière que l'Evêque avait dit à Clovis de brûler ce qu'il adorait, M. GOASGUEN invite M. LAURET à faire de même. Selon lui, il n'est pas nécessaire de donner des conseils sur un sujet comme celui-ci. Certes, M. GOASGUEN imagine que la finesse de M. LAURET est sans doute très supérieure à la sienne, encore qu'électoralement, elle n'ait pas prouvée, mais selon M. GOASGUEN, aller défendre ce qu'il est en train de défendre est presque ridicule : si M. LAURET veut « brûler ce qu'il a adoré », M. GOASGUEN l'encourage alors à le faire et à ne pas être hypocrite.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER rappelle à M. LAURET qu'il siège au Conseil de Paris, et qu'il sait très bien que M. BROSSAT fait du simplisme et dit que, comme il s'agit du 16^e arrondissement, il faut le punir. Personnellement, elle rappelle avoir toujours eu cette position très simple, en disant qu'elle n'est pas contre le social et elle rappelle qu'elle a d'ailleurs toujours voté les délibérations allant dans ce sens-là. Or en l'occurrence, elle estime que ce n'est pas une question d'avoir du logement social ou non, mais une question concernant les enfants devant fréquenter cette école dans ces conditions. Ainsi, selon M^{me} LECOUTURIER, peut-être que du côté du 16^e arrondissement, l'on jette trop souvent la pierre, mais de l'autre côté, à savoir du côté de la Mairie de Paris et notamment de M. BROSSAT, M^{me} LECOUTURIER trouve qu'ils font aussi beaucoup trop de simplisme

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL, avant de procéder au vote.

M. WEILL rappelle avoir aussi assisté aux réunions notamment aux réunions s'étant tenues à Auteuil à ce sujet-là : il rappelle qu'étaient présents la Mairie de Paris, l'équipe des architectes, Paris Habitat, et l'Académie, et que des modifications ont déjà été apportées au dossier.

Par ailleurs, concernant cet ensemble, M. WEILL souhaite rappeler que la question qui a été posée avec pression à la Ville de Paris, c'était de faire suffisamment de classes supplémentaires et d'écoles dans le 16^e arrondissement, puisque l'on disait à la Ville que, compte tenu du programme de logements sociaux qui avait été monté à Auteuil, il était absolument urgent de mener cette opération.

M. GOASGUEN remarque que M. WEILL parle d'Auteuil.

M. WEILL souligne donc que la Ville a fait non seulement l'école, mais également un programme incluant une crèche, dont il rappelle qu'elle constituait une forte demande, et des logements sociaux. Or il semble à M. WEILL qu'il existe dans le 16^e arrondissement un retard très important en matière de logements sociaux.

M^{me} GIAZZI demande à M. WEILL d'arrêter de dire qu'il existe un retard en matière de logements sociaux dans le 16^e arrondissement : elle rappelle en effet que la loi SRU impose un certain quota sur Paris dans sa globalité, et qu'il faut donc cesser d'opposer les arrondissements en disant qu'il n'existe pas assez de logements sociaux dans le 16^e arrondissement et trop dans l'Est parisien.

M. WEILL indique qu'il connaît cette opposition, dans le 16^e comme dans d'autres arrondissements, à ce qu'il existe une mixité sociale qui permette à l'arrondissement de vivre. Selon lui, ce projet est un projet complet avec une crèche, une école, et des logements sociaux. M. WEILL prend d'ailleurs le pari que, comme lors de nombreux projets, tels que les Serres d'Auteuil, les logements à Auteuil, Porte d'Auteuil, entre autres, les élus de la majorité du 16^e seront là pour l'inauguration et pour dire qu'ils auront participé à ce beau projet.

M. GOASGUEN rappelle à M. WEILL que lorsque la Ville de Paris a fait la Gare d'Auteuil, ce sur quoi ils se sont précipités, la logique eût voulu que soient d'abord construits des équipements de proximité, avant de construire les logements à Auteuil. En effet, l'école Erlanger était faite pour Auteuil et Auteuil venait d'être fini alors qu'Erlanger n'était pas commencée. Ainsi, M. GOASGUEN ne souhaite pas entendre qu'on a fait Erlanger pour les appartements situés à côté, puisque cela est sans rapport : selon M. GOASGUEN, la première faute a été commise par la Ville de Paris, lorsqu'ils se sont précipités sur Auteuil sans tenir compte d'Erlanger.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR, en lui demandant de conclure ce débat.

M^{me} BRASSEUR souhaite, pour apaiser les esprits, raconter un fait réel : elle rappelle que durant cette dernière mandature, donc au cours de ces cinq dernières années, par deux fois, ont eu lieu des destructions de la verrière qui protège l'école de la rue Gros, avec les habitats HLM de la rue de Boulainvilliers, parce que des gens ont jeté des boules de pétanques dans la cour de récréation de l'école maternelle, en cassant à chaque fois la verrière : elle laisse les conseillers d'arrondissement imaginer des logements sociaux au-dessus d'une très petite cour d'école, au regard des quinze classes qui sont prévues à Erlanger, alors que la cour de récréation de l'école Gros est assez grande. M^{me} BRASSEUR ajoute qu'à chaque fois, cela représente un coût situé entre 20 000 et 30 000 euros.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur ce vœu.

Le vœu V162019172 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix contre)

- **V162019173** Vœu relatif aux cours d'écoles Oasis dans le 16^e déposé par les élus du groupe 100% Paris

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOILLOT pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BOILLOT rappelle que les cours Oasis sont des cours faisant l'objet d'une débétonnisation de l'asphalte, afin de les rendre bien plus naturelles, voire en pleine terre pour y faire pousser des arbres et des plantes, des fleurs, des jardins potagers, pour également avoir un enseignement en lien avec la nature pour les enfants.

Surtout, M^{me} BOILLOT précise que ces cours Oasis présentent l'avantage de constituer des îlots de fraîcheur. Elle précise en effet, que les cours représentent 70 hectares à Paris, répartis de manière équitable sur tous les arrondissements.

Or la Mairie de Paris avait décrété en 2018, que dans le cadre du Plan Climat Energie, les cours Oasis seraient généralisées à l'horizon 2040 et qu'un certain nombre d'expérimentations seraient menées. De plus, elle s'était engagée à ce qu'en 2019, le 16^e arrondissement soit doté de trois écoles bénéficiant de cours Oasis. Or au mois de novembre 2019, à ce jour, aucune école ne dispose d'une cours Oasis, et il n'existe même pas de début d'ébauche de travaux sur une éventuelle cours Oasis

M^{me} BOILLOT rapporte que le problème serait que M^{me} HIDALGO n'a, en réalité, pas réfléchi à ces cours Oasis avec ses adjoints et ses administrations : ainsi l'on veut débétonner et mettre de la terre, mais le problème est que l'on n'a pas réfléchi à la manière de le faire de manière concrète.

M^{me} BOILLOT précise qu'il existe un vrai problème de budget vis-à-vis de ces futurs équipements et installations en pleine terre mais que, quoi qu'il en soit, il n'y a pas de raisons que le 16^e arrondissement ne bénéficie pas de ces cours.

Il était donc important, aux yeux de M^{me} BOILLOT, d'avoir un point sur les futurs travaux qui doivent être mis en œuvre par la Mairie de Paris, avec, bien entendu, le concours de la Mairie du 16^e et de M^{me} BRASSEUR.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL dit qu'il ne sait pas où les élus ont vu qu'il existait trois projets prévus dans le 16^e arrondissement. Il a fait des recherches et le seul projet qu'il ait trouvé concernant le 16^e arrondissement est celui de l'école Erlanger. M. WEILL fait remarquer que la majorité le trouvera toujours à ses côtés pour pousser ces cours Oasis qui, en effet, sont souhaitées par la Ville de Paris. Il rappelle, comme il l'a déjà dit, que la Mairie du 16^e était absente lors des réunions portant sur ce sujet, et il espère que, dans la phase de déploiement, le 16^e arrondissement aura davantage de cours Oasis.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT répond qu'en recherchant sur Internet, « cours Oasis Paris » l'on arrive sur le lien vers la page « Paris.fr », où se trouve toute la communication autour des cours Oasis, avec de très belles diapositives et infographies. Or sur cette page, un onglet précise les écoles et les collèges qui seraient concernés dans les prochaines années, avec quelques établissements en 2018, et d'autres en 2019 dont trois écoles dans le 16^e arrondissement. M^{me} BOILLOT confirme également que cela a été présenté sous la forme d'un dossier de presse et en conférence de presse : elle pense donc qu'il serait bien que les travaux relatifs à ces cours Oasis démarrent dans les prochains mois.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} BRASSEUR.

M^{me} BRASSEUR explique que, sur ce point particulier, la Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite enfance, la CASPE, regroupe les 16^e et 17^e arrondissements, et que c'est dans le 17^e arrondissement que trois cours Oasis ont été mises en place. Comme le disait Madame le Maire, M^{me} BRASSEUR assure avoir reçu la convocation de l'Hôtel de Ville aux réunions relatives aux cours Oasis, et que puisqu'il n'y avait aucun projet pour le 16^e arrondissement, elle ne s'est pas déplacée, ayant également beaucoup d'autres obligations au mois de juin : elle confirme qu'aucun projet ne concernait le 16^e arrondissement.

Par ailleurs, M^{me} BRASSEUR souhaite répondre de manière un peu globale à ce vœu : elle confirme qu'il s'agit d'un concept particulièrement intéressant qu'il faut encourager, pour tous ces problèmes de rafraîchissement, de climat et d'écologie de manière un peu générale.

D'un point de vue plus objectif, M^{me} BRASSEUR informe le Conseil d'arrondissement que les aménagements des cours Oasis sont à réaliser sur la programmation annuelle d'investissements des arrondissements et qu'elles représentent un surcoût de 20 % à 30 % de plus, par rapport à une opération classique de rénovation de cour, sachant qu'une cour coûte déjà très cher. Il s'agit du premier point. Elle ajoute qu'il serait possible de faire appel à un fonds européen, le fonds FEDER, pour avoir un apport financier, mais que ce versement d'argent de l'Union européenne oblige ensuite à une ouverture au public de la cour de récréation en question, afin que celui-ci puisse profiter du jardin, en dehors des heures scolaires, ce qui fait qu'en l'état actuel des choses, il est évident que cela pose des problèmes concernant la sécurité, l'aménagement et l'entretien.

Enfin, M^{me} BRASSEUR donne les résultats des trois cours Oasis qui ont été bâties cette année dans le 17^e arrondissement : « *les expériences qui ont été menées aujourd'hui dans le 17^e arrondissement montrent des limites techniques mal maîtrisées, en particulier des usures très précoces des matériaux et nous aimerions que le projet particulièrement intéressant des cours Oasis puisse aller plus loin que la seule pose d'un point d'eau et de quelques végétaux dans ces cours de récréation* ».

Selon M^{me} BRASSEUR, il est indispensable de continuer ces projets de cours Oasis et de rénover les cours de récréation, mais elle pense que dans l'état actuel, il est sage d'attendre un peu : M^{me} BRASSEUR confirme que son groupe votera ce vœu, tout en sachant qu'il faut prendre des précautions.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND souligne la présence d'un public nombreux ce soir, et il pense également à ceux qui entendent la communication d'Anne HIDALGO et qui ne vivent pas à Paris : cette communication pourrait laisser penser que n'ont été choisies que des écoles qui sont ainsi bien traitées. Certes,

l'école Erlanger a été évoquée, mais M. ALPHAND souhaiterait également parler d'une autre école située dans le Sud de l'arrondissement, à savoir l'école du Parc des Princes et sa cour.

M^{me} GIAZZI pense que cette question est hors sujet.

M. ALPHAND souhaite simplement parler de la cour et de cette école, et souligner l'état de décrépitude d'un certain nombre d'établissements scolaires du 16^e arrondissement. Il rappelle qu'en 2018, comme M. WEILL s'en souvient certainement, ils ont été contraints, avec le conseil de quartier et son maigre budget, de financer à hauteur de 3 000 euros un marquage au sol pour l'école maternelle du Parc des Princes, qui n'avait pas été refait depuis trente ans.

Selon M. ALPHAND, telle est aujourd'hui, la réalité de la Ville de Paris et il estime que ce soir, à l'occasion de ce vœu sur les cours Oasis, il est aussi nécessaire de rétablir cette vérité.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur ce vœu.

Le vœu V162019173 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 abstentions).

- **V162019174** Vœu relatif à la publication des diagnostics techniques Amiante réalisés dans les établissements scolaires du 16^e arrondissement déposé par les élus du groupe 100% Paris 16^e

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU pour la présentation de ce vœu.

M. GABORIAU la remercie et précise que ce dernier vœu inscrit à l'ordre du jour de cette séance du Conseil est relatif à la publication des diagnostics techniques Amiante réalisés dans les établissements scolaires du 16^e arrondissement et est déposé par le groupe 100% Paris 16.

Il rappelle que tout établissement scolaire construit avant le 1er juillet 1997 doit disposer d'un Dossier technique Amiante tenu à jour, que ce document obligatoire est à la fois une cartographie et une mémoire de l'amiante dans un établissement, et qu'il sert de repère pour identifier où est l'amiante et dans quel état, ainsi que les mesures à prendre pour garantir la sécurité des occupants.

Il rappelle ensuite que la responsabilité de la réalisation de ce DTA, de sa mise à jour et de la mise en œuvre des mesures de prévention incombe à la Ville de Paris s'agissant des écoles et collèges.

Or M. GABORIAU précise que, selon l'enquête menée par Streetpress et publiée en juin 2019, plus de 450 écoles parisiennes sur 653 pourraient avoir de l'amiante emprisonnée dans leurs murs. Ainsi, les parents d'élèves, les enseignants et l'ensemble des personnels affectés dans les établissements scolaires doivent pouvoir disposer d'un état des lieux plus précis.

M. GABORIAU explique que telle est la raison pour laquelle les élus du groupe 100% Paris 16^e émettent le vœu que la Mairie de Paris garantisse que les DTA ont bien été réalisés et mis à jour dans l'ensemble des établissements du 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} BRASSEUR.

M^{me} BRASSEUR indique s'être rendue cet après-midi, afin de répondre à ce vœu, à la Section locale d'architecture pour aller fouiller dans tous les dossiers : elle affirme que dans le 16^e arrondissement toutes les écoles ont été diagnostiquées au niveau de l'amiante, et que les dossiers sont tous regroupés à la Section Locale d'Architecture, au dernier étage de la Mairie du 16^e, et que chaque directeur d'école maternelle ou élémentaire a également une copie de ce dossier.

Certes, certaines écoles n'ayant pas eu de gros travaux depuis trois ou quatre ans, ont peut-être besoin que ce diagnostic soit mis à jour, mais M^{me} BRASSEUR assure qu'à chaque fois que des travaux sont réalisés, le nouveau diagnostic est imposé et qu'il est systématiquement fait : d'importants travaux ont été réalisés dans le 16^e arrondissement cette année, et à chaque fois, le

diagnostic a été imposé, même si M^{me} BRASSEUR ne sait pas ce qu'il en est dans les autres arrondissements.

M^{me} BRASSEUR ajoute que de toute façon, lors de leurs visites de sécurité relatives à la sécurité-incendie ou à d'autres éléments, les pompiers ou les spécialistes de la Ville de Paris sont particulièrement attentifs aux dossiers que possèdent les directeurs ou les directrices, qui doivent être à jour concernant l'amiante.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL remercie M^{me} BRASSEUR de cette mise au point, qui montre l'attention des services et de l'Education nationale sur ces questions-là. Il estime qu'en tant qu'élus, s'ils doivent alerter lorsque cela est nécessaire, ils ne sont pas là cependant pour remettre systématiquement en question le travail des services, qui font un travail majeur et qui sont sensibilisés à ces problèmes de sécurité très importants. M. WEILL invite aussi les élus à faire attention à ne pas affoler les familles, au nom d'une transparence ou dans des périodes préélectorales, sur des sujets aussi importants, alors que les services font correctement leur travail et qu'il faut leur faire confiance.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN indique, comme l'a précisé M^{me} BRASSEUR, que l'injonction connexe de l'Académie et de la Ville de Paris fait que, dans la plupart des écoles, des évaluations ont déjà été menées. Cependant, il estime qu'il est toujours utile de les publier, même si cela inquiète les services : cela est intéressant et permet de voir s'il y a encore du travail à faire.

En revanche, il souhaiterait soumettre un amendement à ce vœu, qui suscitera, selon lui, un certain intérêt, parce que le travail n'a pas été fait en ce qui concerne la voirie : or il est évident, selon M. GOASGUEN, que la plupart des problèmes d'amiante dans la ville de Paris se posent sur les questions de voirie.

Ainsi, si la communication peut être faite sur la question de l'amiante dans les écoles, il propose d'ajouter à ce vœu : « [...] réalisés dans les établissements scolaires *et sur l'état de la voirie dans le 16^e arrondissement* » : il confirme que lorsque l'on répare la voirie, un désamiantage est effectué, mais il estime que ce ne serait pas plus mal que l'on reconnaisse qu'il existe des problèmes de voirie et que des travaux sont nécessaires à ce niveau, si les élus de 100% Paris 16 acceptent cet amendement.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT pense que la difficulté d'ajouter un amendement est que cela implique de rédiger à nouveau les « considérants » et de les modifier. Selon elle, le mieux serait de déposer un vœu concernant la voirie au prochain Conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN indique qu'il veut bien déposer un vœu dans ce sens. Toutefois, il estime qu'il serait possible d'ajouter « *Considérant que l'enquête globale sur Paris qui a été publiée il y a trois mois montre qu'en réalité, c'est essentiellement la voirie qui est touchée par les problèmes d'amiante* ». Aux yeux de M. GOASGUEN, cette phrase n'est pas très longue à rajouter. Toutefois, si les élus de 100% Paris 16 ne souhaitent pas rajouter cette phrase, il annonce qu'il déposera avec plaisir un vœu dans ce sens lors de la prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR.

M^{me} BRASSEUR confirme qu'il existe également de l'amiante au niveau de la voirie et suggère alors de parler de l'ensemble des bâtiments municipaux, de manière plus globale, puisqu'il y a de l'amiante au Conservatoire, dans les bibliothèques, etc.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE rappelle l'existence d'obligations légales qui, visiblement, concernant les écoles, sont plutôt respectées, ce qui minimise l'utilité de ce vœu tel qu'il est présenté ce soir. Quant à la voirie, il se dit d'accord et estime que cette question peut faire l'objet d'un autre vœu.

M. GOASGUEN propose donc de déposer un vœu concernant la voirie et l'amiante lors de la prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI demande aux élus de 100% Paris 16 s'ils maintiennent leur vœu tel qu'ils l'ont présenté.

M. GABORIAU annonce que si la mention concernant la voirie n'est pas ajoutée, compte tenu des éléments apportés ce soir qui donnent une réponse précise et suppriment l'inquiétude qui pouvait être la leur concernant les écoles du 16^e arrondissement, les élus de 100% Paris 16 retirent ce vœu.

M^{me} GIAZZI les remercie et, l'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance.

La séance est levée à 19 heures 40.
